

EXAMEN DES SALAIRES ET INDEMNITÉS DES CADRES

EXAMEN DES SALAIRES ET INDEMNITÉS DES CADRES

Objectifs

- Améliorer la stabilité et la prévisibilité du budget de la Commission, notamment face aux fluctuations des taux de change internationaux.
- Veiller à ce que le secrétariat conserve son caractère international et qu'il ne voit pas son efficacité diminuée.
- Ne pas affecter les dispositions actuelles relatives au personnel, secrétaire exécutif compris.

Tâches

- Faire réaliser l'examen par des personnes indépendantes du secrétariat de la Commission.
- Étudier la proportion idéale, dans le budget total, de la rubrique des salaires et indemnités des cadres.
- Examiner si les ressources de la Commission sont utilisées au mieux en allouant des fonds de cette rubrique du budget à d'autres projets prioritaires de la Commission.
- Comparer les responsabilités, le salaire et les indemnités des cadres actuels à ceux de postes semblables en Australie, notamment au sein d'organisations internationales comparables.
- Considérer les diverses possibilités de rémunération qui, en combinant traitements et indemnités, seraient susceptibles d'attirer du personnel international qualifié en Australie.
- Envisager de ne plus fonder le système actuel de calcul des salaires et indemnités des cadres sur le barème des salaires des Nations Unies et sur une monnaie étrangère.
- Tenir compte de "Secrétariat de la CCAMLR : audit de gestion – Rapport du groupe d'experts" daté d'avril 1997, ainsi que de l'Accord de siège de la CCAMLR et du règlement intérieur pertinent.

Résultats

- Entreprendre l'examen dans le but de présenter des recommandations à CCAMLR-XXI. Cet examen devra également prendre en considération les résultats de l'examen qu'effectuent les Nations Unies sur leur propre barème.